CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E120864** **VALABLE JUSQU'AU** **28/01/2027**

ÉDITÉ LE 21/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/07/1996

Raison sociale : COSSE LAURENT

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 02/07/1996

Capital : 0

5 ROUTE DU PONT D'OIR
LA MANCELLIERE
50540 ISIGNY-LE-BUAT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUTANCES 2000A02451

Siret : 407 716 992 00018

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3064630

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 54048490

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 54048490

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 02 33 58 34 53 **Fax :**

Portable : 06 03 55 30 09

Responsabilité légale :
COSSE LAURENT CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : laurentcosse@wanadoo.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 777 842 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	2	19/01/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	2	09/11/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

21/11/2025 09:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E120864** **VALABLE JUSQU'AU** **28/01/2027**

ÉDITÉ LE **21/11/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/07/1996
Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 02/07/1996
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUTANCES 2000A02451

Siret : **407 716 992** **00018**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 3064630
Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 54048490
Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 54048490
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : **COSSE LAURENT**

5 ROUTE DU PONT D'OIR
LA MANCELLIERE
50540 ISIGNY-LE-BUAT

Téléphone : 02 33 58 34 53 **Fax :**
Portable : 06 03 55 30 09

Site Internet :
E-mail : laurentcosse@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
COSSE LAURENT CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/01/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	09/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	21/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.